



Conseil de Direction
Soixante-sixième Session

GC/66/22
15 mai 2024

15–16 mai 2024
Format hybride

PROCES-VERBAL DE LA TROISIEME SEANCE
CIRC, Lyon et téléconférence

Jeudi 16 mai 2024, à 14h00 (heure d'été d'Europe centrale)

Président : Professeur Norbert IFRAH (France)

Secrétaire : D^{re} Elisabete Weiderpass, Directrice du CIRC

SOMMAIRE

	Page
1. Nomination des nouveaux membres du Conseil scientifique (<i>session à huis clos</i>)	5
2. Financement durable du CIRC – Proposition de création d'un Groupe de travail formel et sa composition (suite)	5
3. Composition du Sous-comité sur l'admission de nouveaux Etats participants	8
4. Questions diverses	8
5. Election du Président et du Vice-Président de la prochaine session	8
6. Date de la prochaine session	8
7. Clôture de la session	9

Représentants des Etats participants

France

Professeur Norbert Ifrah, Président
M. Nicolas Albin [empêché]
D^r Thomas Dubois

Australie

Professeure Dorothy Keefe, Vice-Présidente
M^{me} Lisa Malloy

Irlande

M. James Scully, Rapporteur
D^{re} Joanne Uí Chruailaich

Allemagne

M^{me} Marike Kranes

Arabie saoudite

Professeur Mushabbab Al Asiri
D^r Ali Saeed AlZahrani
Professeure Samar Alhomoud

Autriche

M^{me} Elisabeth Tischelmayer

Belgique

M^{me} Eloïse Delforge
M^{me} Anne Swaluë

Brésil

D^r João Paulo de Biaso Viola
D^r Ronaldo Corrêa Ferreira da Silva
M^{me} Livia de Oliveira Pasqualin

Canada

D^{re} Emma Ito
D^{re} Madeleine Bird

Chine

D^{re} Yanhong Guo
Professeur Jie He
M^{me} Ying Li
M^{me} Yawei Zhang
M. Wenqiang Wei
M. Wanqing Chen
M. Jun Du

Danemark

D^r Morten Frisch

Egypte

Professeur Mohamad Hassany
D^r Khaled Atallah
Professeure D^{re} Maha Ibrahim
Professeur D^r Hesham Elghazaly
D^r Hatem Amer

Espagne

D^{re} Elena Doménech

Etats-Unis d'Amérique

D^{re} W. Kimryn Rathmell
M^{me} Sofija Korac
D^r Matt Lim
D^r Satish Gopal
M^{me} Dalana Johnson
M. Mark Dagher
M^{me} Christina Taylor
D^{re} Maya Levine

Fédération de Russie

D^{re} Ekaterina Karakulina
D^{re} Valeriya Gulshina
M. Anton Minaev
M. Ivan Tarutin
D^{re} Anna Shakhzadova
D^r Tigran Gevorkian
D^r Valeriy Breder
M^{me} Liubov Pashigrova
M^{me} Elena Iozhits

Finlande

M^{me} Tuula Helander

Hongrie

Professeure Gabriella Liskay

Inde

Pas de représentant

Iran (République islamique d')

Pas de représentant

Italie

D^r Mauro Biffoni

Japon

D^r Hitoshi Nakagama
M. Masato Izutsu [à distance]
D^{re} Kanami Kobayashi
M. Tomohiro Matsuda
M^{me} Kay Ohara

Maroc

D^{re} Latifa Awatef Belakhel
D^{re} Loubna Abousselham
D^r Youssef Chami Khazraji

Norvège

Professeure Tone Bjørge
Professeur Pål Richard Romundstad

Pays-Bas

D^{re} Susan Potting
M. Pieter de Coninck

Qatar

D^r Al-Hareth M. Al-Khater
D^{re} Noora Al Hammadi

République de Corée

M^{me} Jinkyong Jeong
M. Yeol Kim
M. Sunghoo Hong

**Royaume-Uni de Grande-Bretagne et
d'Irlande du Nord**

D^r Mark Palmer
D^{re} Isobel Atkin

Suède

Professeur Jonas Oldgren [empêché]

Suisse

M. Florian Dolder

Organisation mondiale de la Santé

D^{re} Bente Mikkelsen
Directrice du Département des maladies non transmissibles, Siège de l'OMS
M^{me} Holly Moore
Juriste principale, Siège de l'OMS

**Observateurs
Conseil scientifique**

D^{re} Manami Inoue, Présidente sortante
D^r Luis Felipe Ribeiro Pinto, Président élu

Union internationale contre le Cancer (UICC)

D^r Cary Adams, Directeur général

Commissaire aux comptes

M. Singh, Directeur de la vérification externe à l'OMS
Bureau du Contrôleur et vérificateur général des comptes de l'Inde

Secrétariat

D^{re} E. WEIDERPASS, *Secrétaire*
M^{me} C. MEHTA

D^r P. BASU
M^{me} A. BERGER
D^r F. BRAY
D^r P. BRENNAN
D^r A. CARVALHO
D^{re} V. CHAJES
M. C. CHAUVET
D^r G. CLIFFORD
M. O. EXERTIER
D^r P. FERRARI

D^r Z. HERCEG
D^r M. JENAB
M^{me} J. JONGERIUS
M. D. KAVANAGH
M^{me} A. KIRJASUO
D^r Z. KOZLAKIDIS
M^{me} N. LAMANDÉ
D^{re} B. LAUBY-SECRETAN
M^{me} T. LEE
D^{re} D. LOKUHETTY
M. F. LOZANO
M. S. LUBIATO
D^{re} F. MADIA

D^{re} V. McCORMACK
D^r J. McKAY
M^{me} S. MOLDAN
M^{me} K. MÜLLER
D^{re} S. RINALDI
D^{re} M. SCHUBAUER-BERIGAN
D^r J. SCHÜZ
D^{re} C. SCOCCIANTI
D^{re} I. SOERJOMATARAM
M^{me} V. TERRASSE
M^{me} V. VOCANSON
D^r J. ZAVADIL

**1. NOMINATION DES NOUVEAUX MEMBRES DU CONSEIL SCIENTIFIQUE (session à huis clos) :
Point 25 de l'Ordre du jour ([Document GC/66/19](#))**

Le Conseil de Direction se réunit à huis clos. A la reprise de la séance plénière, le RAPPORTEUR donne lecture du projet de résolution ci-après, adopté par le Conseil de Direction en session à huis clos et intitulé « Nomination de nouveaux membres du Conseil scientifique » (GC/66/R18) :

Le Conseil de Direction,

Conformément aux dispositions de l'Article VI du Statut du Centre,

1. NOMME

Professeur Adam Grant Elshaug, Australie)	
Professeur Eric Van Cutsem, Belgique)	
Professeur Hesham Elghazaly, Egypte)	
Professeur Tatsuhiro Shibata, Japon)	pour une durée de quatre ans
D ^r Ali Saeed Al-Zahrani, Royaume d'Arabie saoudite)	au Conseil scientifique
D ^{re} María José Sánchez Pérez, Espagne)	
Professeur Richard Sullivan, Royaume-Uni)	

2. REMERCIE les membres sortants du Conseil scientifique, les Docteurs Louisa Gordon (Australie), Marc Arbyn (Belgique), Manami Inoue (Japon), Ferrán Catalá (Espagne) et Kalipso Chalkidou (Royaume-Uni) de l'œuvre utile qu'ils ont accomplie au Conseil scientifique et de leur contribution aux activités de recherche du Centre.

2. FINANCEMENT DURABLE DU CIRC – PROPOSITION DE CREATION D'UN GROUPE DE TRAVAIL FORMEL ET SA COMPOSITION : Point 16 de l'Ordre du jour

([Document GC/66/10 Rev.1](#)) (suite)

Sur invitation du PRESIDENT, le RAPPORTEUR présente le cahier des charges du Groupe de travail sur le financement durable, qui a été révisé pour refléter les modifications soumises par le représentant des Etats-Unis d'Amérique.

Le PRESIDENT demande si le Conseil de Direction souhaite apporter d'autres modifications au texte.

M. DAGHIR (Etats-Unis d'Amérique) demande que chaque modification substantielle soit examinée l'une après l'autre.

Le RAPPORTEUR attire l'attention sur la première proposition des Etats-Unis d'Amérique, qui consiste à supprimer la partie « Le Groupe de travail pourra également inclure », à la ligne 14.

M. DAGHIR (Etats-Unis d'Amérique) déclare que cette phrase a été considérée comme une phrase héritée de précédents cahiers des charges mais qui n'a pas lieu d'être dans le cas présent.

Le RAPPORTEUR attire l'attention sur la deuxième proposition, qui consiste à modifier la phrase d'introduction de la façon suivante : remplacement de « Le Groupe de travail : » par « Les objectifs seront les suivants : » et suppression des deux premiers points commençant par « Evaluera le paysage financier actuel du CIRC... » et « Passera en revue et analysera les anciens modèles et mécanismes de financement... ».

M. DAGHIR (Etats-Unis d'Amérique) explique qu'il est proposé de faire commencer le paragraphe par une référence au terme « objectifs », dans un souci de cohérence avec le paragraphe d'introduction : « Le présent cahier des charges définit les objectifs, la portée, la composition... », puis de rappeler les

responsabilités incombant au Centre dans le cadre de ses objectifs. Il convient par ailleurs de souligner le rôle du Groupe de travail, chargé d'examiner l'argumentaire d'investissement, par opposition au rôle du Secrétariat, chargé de l'élaborer : les deux points relatifs à l'évaluation du paysage financier et au passage en revue et à l'analyse des anciens modèles de financement qui ont été supprimés de la présente section seront donc copiés dans la section intitulée « Responsabilités ».

Le PRESIDENT souhaite connaître l'opinion du Conseil de Direction concernant les modifications examinées jusqu'à présent. Il prend note de l'absence d'objections concernant la suppression de la partie : « Le Groupe de travail pourra également inclure ». En l'absence d'autres commentaires ou objections, il considère que le Conseil de Direction accepte de remplacer « Le Groupe de travail : » par « Les objectifs seront les suivants : ». Les deux premiers points seront supprimés et insérés au début de la section « Responsabilités ».

Le RAPPORTEUR attire l'attention sur la proposition de modifier le début du second point : « Elaborera un argumentaire d'investissement pour le CIRC... » en : « Examinera un argumentaire d'investissement pour le CIRC élaboré par le Secrétariat... » et d'ajouter le nouveau (troisième) point suivant : « Fournira des recommandations sur les actions des Etats participants et du Secrétariat qui seraient susceptibles d'augmenter les contributions annuelles existantes lors de la Session du Conseil de Direction en mai 2025 ».

M. DAGHIR (Etats-Unis d'Amérique) déclare que le but de la suggestion faisant référence à un « argumentaire d'investissement élaboré par le Secrétariat » est de souligner le rôle du Secrétariat dans l'élaboration et la rédaction de l'argumentaire d'investissement.

Le D^r PALMER (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) déclare que si la phrase « Examinera un argumentaire d'investissement élaboré par le Secrétariat » est bel et bien une action, il n'est pas sûr qu'il puisse s'agir d'un objectif.

M. DAGHIR (Etats-Unis d'Amérique) approuve la remarque du représentant du Royaume-Uni et suggère que le point commençant par « Examinera... » soit déplacé dans la section « Responsabilités ». Il explique que l'objectif du point supplémentaire commençant par « Fournira des recommandations... » est de souligner que le Groupe de travail formulera des propositions portant sur des actions autres que le versement des contributions annuelles.

M^{me} MEHTA (Directrice par intérim de l'Administration et des finances) déclare que ce point supplémentaire pourrait également être considéré comme une action. M. DAGHIR (Etats-Unis d'Amérique) est d'accord avec cette remarque puisque les points correspondant à des actions entraîneront des recommandations.

M. DOLDER (Suisse) demande si les recommandations se concentreront sur les contributions annuelles et si le Groupe de travail fera des recommandations sur la façon dont celles-ci pourraient être augmentées.

M^{me} MEHTA (Directrice par intérim de l'Administration et des finances) déclare que l'objectif est plutôt d'examiner d'autres options de financement plutôt que de travailler sur l'augmentation des contributions annuelles.

M. DOLDER (Suisse) déclare que c'est également ce qu'il a compris, mais qu'il n'est pas convaincu que le langage utilisé dans le cahier des charges reflète cet objectif.

M^{me} MEHTA (Directrice par intérim de l'Administration et des finances) suggère que l'objectif pourrait être défini de la façon suivante « Travaillera à augmenter les contributions annuelles ainsi que d'autres formes de financement pour le CIRC ».

La VICE-PRESIDENTE, s'exprimant en sa qualité de représentante de l'Australie, déclare qu'il est peut-être prématuré, voire impossible, pour un comité de quelque 30 personnes de définir le cahier des charges d'un Groupe de travail qui n'a pas encore été entériné. Elle suggère que le Conseil de Direction

se concentre sur le projet de résolution entérinant la création du Groupe de travail puis invite le Secrétariat et le Groupe de travail à rédiger le cahier des charges du Groupe de travail sur le financement durable du CIRC.

Le PRESIDENT déclare que deux façons de procéder sont possibles : avancer et examiner le projet de résolution comme le suggère la Vice-Présidente ou continuer à reformuler le cahier des charges initialement défini dans le [Document GC/66/10 Rev.1](#). Si la première façon de procéder est retenue, les commentaires et suggestions formulés pendant la présente session pourront être pris en compte par le Secrétariat et le Groupe de travail.

M. DAGHIR (Etats-Unis d'Amérique) déclare qu'il a proposé ces modifications car les Etats-Unis n'étaient pas d'accord avec le cahier des charges tel qu'il est présenté dans le [Document GC/66/10 Rev.1](#). Si le Conseil de Direction souhaite avancer comme cela a été suggéré, il est disposé à abandonner l'exercice de modification en cours.

Le PRESIDENT déclare que la façon de procéder la plus pragmatique est peut-être d'avancer comme l'a suggéré la Vice-Présidente, étant entendu que toutes les remarques sur le cahier des charges effectuées par le Conseil de Direction seront prises en compte lors de la rédaction. Il souhaite connaître l'opinion des membres du Conseil de Direction.

La VICE-PRESIDENTE demande que le Conseil de Direction examine et adopte dans un premier temps le projet de résolution correspondant.

Le RAPPORTEUR déclare que le nombre de représentants du Conseil de Direction participant au Groupe de travail doit encore être confirmé.

Le PRESIDENT prend note de la demande du représentant de l'Italie de rejoindre la liste des représentants du Canada, de la Fédération de Russie et des Etats-Unis d'Amérique qui se sont déjà portés volontaires.

M. TARUTIN (Fédération de Russie) demande confirmation que, d'un point de vue juridique, le Conseil de Direction n'est pas tenu d'approuver le cahier des charges lors de la présente session et que cette tâche pourra être confiée au Groupe de travail.

M^{me} MOORE (Juriste principale, Bureau du Conseiller juridique de l'OMS) déclare qu'il est fréquent que le Conseil de Direction définisse les cahiers des charges, mais que les Statuts n'indiquent pas explicitement que cela devrait être le cas. Elle s'en remettra à la pratique établie au sein du CIRC et comprend qu'il est souvent arrivé, dans le passé, que des groupes de travail soient mis en place alors même que leur cahier des charges n'avait pas encore été défini. Une référence à l'approbation du futur cahier des charges pourrait être ajoutée au projet de résolution si le Conseil de Direction le souhaite.

Le PRESIDENT fait remarquer qu'en l'absence d'autres commentaires, le Conseil de Direction souhaite considérer le projet de résolution comme rédigé.

Le RAPPORTEUR donne lecture du projet de résolution ci-après, intitulé « Groupe de travail sur le financement durable du CIRC » (GC/66/R10) :

Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le [Document GC/66/10](#) « Groupe de travail sur le financement durable du CIRC – Proposition de création d'un Groupe de travail formel et sa composition »,

1. CREE un Groupe de travail sur le financement durable du CIRC, composé de quatre membres du Conseil de Direction et d'un représentant de l'Organisation mondiale de la Santé et assisté par les membres du Secrétariat nommés par la Directrice du CIRC ;

2. NOMME les représentants du Conseil de Direction, issus du Canada, de l'Italie, de la Fédération de Russie et des Etats-Unis d'Amérique, qui participeront au Groupe de travail ; et
3. PRIE la Directrice de rendre compte des recommandations du Groupe de travail au Conseil de Direction, lors de sa 67^e Session en mai 2025.

La résolution est **adoptée**.

3. COMPOSITION DU SOUS-COMITE SUR L'ADMISSION DE NOUVEAUX ETATS PARTICIPANTS : Point 26 de l'Ordre du jour

Le PRESIDENT demande des volontaires pour siéger au Sous-comité. Il rappelle que le Sous-comité est actuellement composé de représentants du Brésil, des Etats-Unis d'Amérique, du Japon, du Qatar et du Royaume-Uni, ainsi que du Président du Conseil de Direction, qui est membre *ès qualités*.

Le Professeur HASSANY (Egypte) se porte volontaire pour siéger au Sous-comité.

Le RAPPORTEUR donne lecture du projet de résolution ci-après, intitulé « Composition du Sous-comité sur l'admission de nouveaux Etats participants » (GC/66/R19) :

Le Conseil de Direction,
Rappelant sa Résolution GC/18/R14, par laquelle il a désigné les membres du Sous-comité sur l'admission de nouveaux Etats participants, et la nécessité de désigner de nouveaux membres à la fin de chaque session du Conseil de Direction,
Rappelant également sa Résolution GC/53/R20, statuant que le nombre de membres et la composition du Sous-comité seront déterminés à chaque session ordinaire du Conseil de Direction,
DECIDE que ce Sous-comité sera composé du Président du Conseil de Direction (membre *ès qualités*) et des représentants du Brésil, de l'Egypte, des Etats-Unis d'Amérique, du Japon, du Qatar et du Royaume-Uni, qui demeureront en fonction jusqu'à la prochaine session ordinaire du Conseil.

La résolution est **adoptée**.

4. QUESTIONS DIVERSES : Point 27 de l'Ordre du jour

Le PRESIDENT informe le Conseil de Direction qu'aucun autre point n'a été porté à sa connaissance ou à celle du Secrétariat.

La Professeure KEEFE (Vice-Présidente) prend la Présidence.

5. ELECTION DU PRESIDENT ET DU VICE-PRESIDENT DE LA PROCHAINE SESSION : Point 28 de l'Ordre du jour

La Professeure KEEFE (Australie), s'exprimant en sa qualité de représentante de l'Australie, nomme à nouveau le Professeur Ifrah (France) Président du Conseil de Direction, cette nomination étant appuyée par M. SCULLY (Irlande), s'exprimant en sa qualité de représentant de l'Irlande.

Le Professeur Ifrah reprend la Présidence.

Le PRESIDENT remercie le Conseil de Direction pour la confiance renouvelée qu'il lui accorde. Il invite les représentants à proposer des noms pour le poste de Vice-Président.

Sur proposition du D^r PALMER (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord), appuyée par la D^{re} ITO (Canada), la Professeure Dorothy Keefe (Australie) est réélue en qualité de Vice-Présidente.

6. DATE DE LA PROCHAINE SESSION : Point 29 de l'Ordre du jour

Le RAPPORTEUR donne lecture du projet de résolution ci-après, intitulé : « Date de la Soixante-septième Session du Conseil de Direction » (GC/66/R20) :

Le Conseil de Direction,

1. DECIDE de tenir sa prochaine session ordinaire à Lyon, France, durant les deux semaines précédant l'ouverture de l'Assemblée mondiale de la Santé en 2025 ; et
2. PRIE la Directrice d'informer les membres du Conseil de Direction dès que ces dates seront connues.

La résolution est **adoptée**.

Le PRESIDENT autorise M. DAGHIR (Etats-Unis d'Amérique) à faire une déclaration.

M. DAGHIR exprime la gratitude de son pays pour la mise à jour prévue de la Procédure opérationnelle standardisée (SOP) de collaboration entre le CIRC et l'OMS, en particulier en ce qui concerne les évaluations réalisées dans le cadre du programme des Monographies. Il demande à être tenu informé de l'avancement de cette mise à jour et à être informé du nom du fonctionnaire de l'OMS en charge de ce travail depuis la nomination du nouveau Directeur général adjoint de l'OMS. Son pays souhaite en particulier s'assurer qu'il n'y a pas de chevauchements ni de doublons et que la communication publique concernant les identifications des dangers réalisées dans le cadre des Monographies du CIRC et les évaluations des produits alimentaires réalisées par la commission Codex Alimentarius et ses organes subsidiaires, dont le Comité mixte OMS/FAO d'experts des additifs alimentaires et le Comité Codex sur les résidus de pesticides, soit soigneusement coordonnée. Si une évaluation du CIRC destinée à évaluer les dangers associés à une substance et une évaluation de la commission Codex portant sur les risques associés à cette même substance sont réalisées en même temps à l'aide d'une méthodologie différente et donnent des résultats différents, cela peut être une source de confusion et entraîner une perte de crédibilité. Les futures versions de la SOP devront prendre en compte le principe reflété dans le rapport de la quatre-vingt-cinquième session du Comité exécutif de la Commission Codex Alimentarius, selon lequel, d'une part, les doubles évaluations par le CIRC et les comités Codex doivent être limitées aux cas dans lesquels une exposition non alimentaire est notable et, d'autre part, les activités scientifiques et de communication doivent être coordonnées de manière appropriée.

Le PRESIDENT comprend les préoccupations des Etats-Unis d'Amérique et des autres Etats participants. Le Secrétariat du CIRC et l'OMS travaillent ensemble à garantir la rigueur scientifique des évaluations des risques réalisées et à communiquer un message cohérent au public.

La SECRETAIRE s'engage à envoyer une réponse écrite détaillée sur ce point au Gouvernement des Etats-Unis. La nomination d'un fonctionnaire de l'OMS chargé de superviser les modifications apportées à la SOP incombe au Directeur général de l'OMS.

La D^e SCHUBAUER-BERIGAN, Chef par intérim de la Branche Synthèse des données et classification, explique que les évaluations des dangers réalisées dans le cadre des Monographies du CIRC ne sont pas une copie des évaluations des risques réalisées par l'OMS.

7. CLOTURE DE LA SESSION

La SECRETAIRE exprime sa profonde gratitude aux Etats participants pour leur participation, leur contribution et leur engagement sans faille et souhaite à nouveau la bienvenue à l’Egypte et à l’Arabie saoudite. La mission du CIRC n’a jamais été aussi vitale qu’aujourd’hui, en particulier pour les pays à revenu faible et intermédiaire et les populations défavorisées. Elle félicite son équipe pour l’excellent travail réalisé et rend tout particulièrement hommage aux membres de son équipe qui ont contribué à l’organisation de cette session, ainsi qu’au Président du Conseil scientifique et à ses collègues de l’OMS.

Après les remerciements d’usage, le PRESIDENT déclare la session close.

La séance est levée à 15h30.